Informations de base

2006/0040(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Régime phytosanitaire: lutte contre le pou de San José (abrog. directive 69/466/CEE). Version codifiée Abrogation 2013/0141(COD) **Subject** 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
JURI Affaires juridiques	GARGANI Giuseppe (PPE-DE)	21/06/2006

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2759	2006-11-07

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service juridique	BARROSO José Manuel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/03/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0123	Résumé
15/05/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/09/2006	Vote en commission		Résumé
09/10/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0322/2006	
12/10/2006	Décision du Parlement	T6-0406/2006	Résumé
12/10/2006	Résultat du vote au parlement		
07/11/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
07/11/2006	Fin de la procédure au Parlement		
11/11/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/0040(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Abrogation 2013/0141(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 094 Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/35035

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0322/2006	09/10/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0406/2006	12/10/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2006)0123	16/03/2006	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0963/2006	05/07/2006	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 2006/0091
JO L 312 11.11.2006, p. 0042-0044 Résumé

Régime phytosanitaire: lutte contre le pou de San José (abrog. directive 69 /466/CEE). Version codifiée

2006/0040(CNS) - 12/10/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de M. Giuseppe **GARGANI** (PPE-DE, IT), le Parlement européen a approuvé la proposition de directive du Conseil concernant la lutte contre le pou de San José (version codifiée).

Régime phytosanitaire: lutte contre le pou de San José (abrog. directive 69 /466/CEE). Version codifiée

2006/0040(CNS) - 16/03/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF : codification de la législation concernant la lutte contre le pou de San José.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 69/466/CEE du Conseil du 8 décembre 1962 concernant la lutte contre le pour de San José.

La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Régime phytosanitaire: lutte contre le pou de San José (abrog. directive 69 /466/CEE). Version codifiée

2006/0040(CNS) - 07/11/2006 - Acte final

OBJECTIF : codification de la législation concernant la lutte contre le pou de San José.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2006/91/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté une directive (version codifiée) concernant les mesures minimales à prendre dans les États membres pour lutter contre le pou de San José *(Quadraspidiotus perniciosus Comst.*), qui est l'un des organismes nuisibles les plus dangereux pour les plantes dicotylédones ligneuses, et pour prévenir sa propagation.

Cette directive codifie et abroge la directive 69/466/CEE concernant la lutte contre le pou de San José: elle se substitue aux divers actes qui y sont incorporés en les regroupant et en y apportant uniquement les modifications requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 01/12/2006.